



CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 07 JUIN

Séjour limité à 15 places

Des vacances pour vos enfants Plaisir et détente au rendez-vous!

INSCRIPTIONS

Le dossier est à retirer auprès de **Quentin LE VERGER**

Vous pouvez en faire la demande par mail:

afrmerdrignac.jeunesse@gmail.com

DES OUESTIONS?

Contactez Emeline DUROT Chargée de missions Enfance et Jeunesse

07.68.85.46.72

CÔTES-D'ARMOR

Crédits : Freepik, Rawpixel, Valuavitaly, Bristekjegor



LES + FAMILLES RURALES

- L'ancrage territorial.
- La proximité avec les familles.
- Une approche globale de la famille.
- La dimension éducative des services et la continuité de 0 à 18 ans.
- · L'implication des parents et leur accompagnement.
- · L'engagement bénévole.

LES VALEURS

- Entraide et solidarité
- Initiative et responsabilité
- Participation et citoyenneté
- Convivialité et échange.

LES CHIFFRES CLÉS

Familles Rurales dans les Côtes d'Armor c'est :

- · 22 associations locales
- 1800 familles adhérentes.
- + de 100 activités différentes

Association loi 1901, agrée et habilitée pour son action

- Consommation

22 000 Saint-Brieuc 02 96 33 00 94

fd.cotes-armor@famillesrurales.org www.famillesrurales.org/bretagne

Fédération départementale 21 Boulevard Clemenceau

Membre de Familles Rurales, fédération nationale, reconnue







Proposez-leur un été qui leur ressemble

SÉJOUR SOUS TENTES POUR LES JEUNES DE 11 À 15 ANS

Du 01 au 05 Juillet







NOS VALEURS ÉDUCATIVES

Au travers de ces séjours, la fédération Familles Rurales des Côtes d'Armor souhaite promouvoir des valeurs d'échange, de partage et de tolérance :

- échanges entre les enfants et avec l'équipe d'animation, favorisant l'ouverture aux autres et l'enrichissement personnel (se familiariser avec l'inconnu),
- échanges entre les animateurs, ce qui leur permet de découvrir de nouvelles façons de faire et la confrontation d'idées et de savoir-faire.

La fédération souhaite avant tout favoriser une expérience du « vivre ensemble » et des temps de partage, que ce soit dans les activités ou dans les temps de vie quotidienne du camp.



- · des conditions d'accueil optimales,
- le respect du rythme et des besoins de chacun,
- permettre à l'enfant de s'exprimer sur ce qu'il vit, ses idées, ses choix, ses avis,
- prendre le temps de vivre ces vacances.

Un séjour doit également permettre à l'enfant de grandir. Il participera pleinement à la vie collective et quotidienne : rangement, vaisselle, courses, cuisine.





Du 01 au 05 juillet au Camping** Le Point de vue à Guerlédan (22)

Profites d'un séjour aux abords du lac, tu découvriras les joies d'être en pleine nature. Nous te proposons des activités sportives : accrobranche, bouée tractée, animation de survie, etc. L'initiation aux autres activités complètera un planning riche en émotion. Le Camping « Le point de vue » situé dans un cadre naturel d'exception surplombant le Lac de Guerlédan est le lieu parfait pour passer des moments inoubliables entre amis. Grands jeux, veillées, animations plein air animeront ta semaine avec une équipe d'animateurs qualifiés et motivés!

INFORMATIONS PRATIQUES / REGLEMENT

- Un transport sera organisé par l'association au départ de Merdrignac
- Une réunion d'information sera proposée aux jeunes, accompagnés de leurs parents, courant juin (présentation de l'équipe d'animation, du planning, communication des horaires de départ et de retour, remise du trousseau...)

Coût du séjour : 200 € + adhésion annuelle Familles Rurales : 5,00 €

Facilités de paiement possible sur demande. Chèques vacances acceptés.

AIDES POSSIBLES

1 – LE PASS' COLO → Pour <u>les enfants nés en 2013</u> (entre le 1º Janvier et le 15 Juillet 2013) et dont la famille a un quotient familial inférieur ou égal à 1 500 €

Le séjour est **gratuit**, l'adhésion seulement sera à régler

(l'aide est financée entièrement par l'Etat, et versée directement à l'organisateur)

2 – LE DISPOSITIF COLOS APPRENANTES (De 12 à 15 ans)

Le coût du séjour est réduit à **50 € la semaine** (+ adhésion Familles Rurales) Si vous remplissez l'un de ces critères :

- Habitant(e) d'une commune ZRR (zone de revitalisation rurale)
- Quotient familial inférieur à 1500 €
- Jeunes en situation de handicap